

LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Afin de vous offrir toujours plus de services, nous mettons à votre disposition la signature électronique **sur tous nos produits incontournables**.

COMMENT ÇA MARCHE ?

1

A la souscription, votre client (le client final ou par votre intermédiaire) renseigne **son e-mail et son numéro de mobile**.

2

Votre client reçoit un e-mail généré par Solly Azar dans lequel il retrouvera ses documents contractuels et **le lien de signature électronique pour signer ses Dispositions Particulières et son mandat de prélèvement**.

3

Votre client se rend sur le site sécurisé de notre prestataire CEGEDIM* aux couleurs de Solly Azar et **renseigne le code de sécurité** qu'il aura reçu par SMS.

Attention : seul le lien dans l'e-mail oriente vers la page. Il y a donc deux contrôles d'identité client (l'e-mail et le SMS).

4

Le client peut désormais **signer ou refuser la signature de ses documents**. Il recevra un e-mail immédiatement avec le refus ou les PDF signés.

* Fondée en 1969, CEGEDIM est une entreprise innovatrice de technologies et de services, dont l'expertise sur le marché de la dématérialisation est conforme aux normes en vigueur, édictées par les directives européennes.

VOS QUESTIONS SUR LE DISPOSITIF

- **Quel est le délai de validité du lien de signature électronique ?**

Le client peut signer électroniquement ses pièces pendant 75 jours après la souscription.

- **Que se passe-t-il si mon client ne reçoit pas le code ?**

Votre client a la possibilité de générer un nouveau code autant de fois qu'il le souhaite. Attention toutefois à bien vérifier le numéro de mobile lors de la saisie ; il ne sera pas possible de le modifier par la suite.

- **Le client doit-il effectuer le processus de signature en une seule fois ?**

Non, le client peut revenir autant de fois qu'il le souhaite sur le site de signature électronique.

- **Une fois les documents signés par le client, vais-je également les recevoir ?**

Bien sûr, vous et votre client recevrez tous les deux par e-mail les documents PDF signés.

- **Le client peut-il renvoyer ses pièces par un autre biais ?**

Oui, il a toujours la possibilité de passer par un envoi papier ou par e-mail.